

**DELIBERATION N° DEL-2018/111 : BUDGET ANNEXE "PEPINIERES-ICAM-CA GRAND PARIS SUD" -
BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le 27 mars 2018 à 19 h 00, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Francis CHOUAT, Président.

Etaient présents :

Commune d'Evry :

M. Francis CHOUAT, Mme Edith MAURIN, M. Farouk ALOUANI, Mme Najwa EL HAÏTE, M. Jacques LONGUET, Mme Florence BELLAMY, M. Ronan FLEURY, Mme Danielle VALERO, M. Joseph NOUVELLON, Mme Berdjouhi VASSILIAN-KARAKELIAN, Mme Farida AMRANI.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Pierre BECHTER, M. Jean-Michel FRITZ, Mme Nathalie BAUSIVOIR, M. Jean-François BAYLE, Mme Martine BOUIN, M. Volkan AYKUT, Mme Pascaline VANDENHEEDE, M. Bruno PIRIOU, M. Jérôme BREZILLON.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, Mme Fatiha BENSALAM, M. Maurice POLLET, M. Hervé KITEBA SIMO.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI, M. Pascal TROADEC.

Commune de Ris-Orangis :

M. Gil MELIN, Mme Françoise SURRAULT, M. Serge MERCIÉCA.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY, Mme Marie-Martine SALLES, Mme Françoise SAVY, M. Bernard BAILLY.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII, Mme Kalidou GUEYE, Mme Dorothée MOUREAUX.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ, Mme Sylvie BOIDE.

Commune de Lisses :

M. Michel SOULOUMIAC représentant M. Thierry LAFON.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RETHORE.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune de Le Courray-Montceaux :

M. François GRÔS.

Commune d'Étiolles :

M. Philippe JUMELLE.

Commune de Tigery :

M. Germain DUPONT.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Guy Rubens DUVAL.

Absent(s) représenté(s) :

Commune d'Évry :

M. Manuel VALLS a donné pouvoir à M. Francis CHOUAT.

Commune de Savigny-le-Temple :

M. Henri BRET a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY

M. Alain BRIARD a donné pouvoir à M. Maurice POLLET

Mme Eléonore PAYS a donné pouvoir à Mme Fatiha BENSALÉM.

Commune de Grigny :

Mme Claire TAWAB a donné pouvoir à Mme Fatima OGBI.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI a donné pouvoir à Mme Françoise SURRAULT.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Gilles-Edouard ALAPETITE a donné pouvoir à Mme Dorothee MOUREAUX.

Commune de Saintry-sur-Seine :

Mme Martine CARTAU-OURY a donné pouvoir à M. Germain DUPONT.

Absent(s) excusé(s) :

Commune d'Evry :

Mme Elodie FRANCOIS.

Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Frédérique GARCIA, M. Redanga N'GAIBONA.

Commune de Grigny :

Mme Claire RENKLICAY, Mme Djouma DIARRA.

Commune de Ris-Orangis :

M. Ange BALZANO, Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

Commune de Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET, Mme Laurence HEQUET, M. Jean CARON.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

M. Vincent LORRIERE.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET, M. Jean-Louis DUVAL.

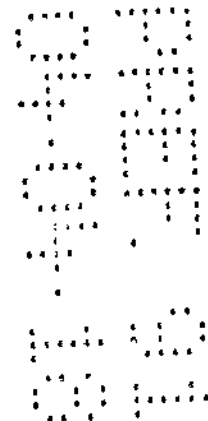
Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Le secrétaire de séance : Guy GEOFFROY

Nombre de membres en exercice : 76

Nombre de membres présents ou représentés : 62



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 13 février 2018,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 13 mars 2018,

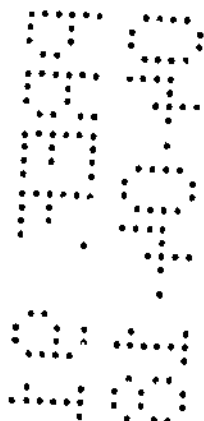
Sur proposition du Président,

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2018, l'appellation du Budget annexe Locaux à vocation économique et Universitaire en retenant l'appellation « Pépinières-ICAM-CA GRAND PARIS SUD »,

ADOpte le Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Pépinières-ICAM » arrêté aux montants suivants :



FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	1 148 210	1 262 351,00	1 068 313	70	Produits divers	766 121	705 272,00	829 119
012	Charges de personnel	152 321	152 321,00	290 335	73	Impôts et taxes	-	7 270,00	7 415
65	Autres charges de gestion courante		137 436,95	30 310	75	Autres produits de gestion courante	108 333	81 250,00	174 308
	Dépenses de gestion courante (DG)	1 300 531	1 552 108,95	1 328 958	75	Participation du Budget Principal	1 213 922	1 160 571,00	978 766
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	787 845	402 254,05	660 650		Recettes de gestion courante (RG)	2 088 376	1 954 363,00	1 989 608
66	Frais financiers (SF)	349 359	344 333,45	377 581	76	Produits financiers (PI)	26 102	26 102,00	22 679
	Solde financier (SF = PF - FF)	323 257	318 231,45	354 902					
67	Charges exceptionnelles	100	6 132,55	-	77	Produits exceptionnels	-	5 124,82	-
002	Résultat de fonctionnement reporté		-		77	Reprise Ex CALE (Trésorerie)	-	221 154,89	-
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	100	220 147,16	-	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	160 318,24	-
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	464 488	304 169,76	305 748					
042	Amortissements	336 195	336 195,00	322 056	042	Reprise de subvention	64 188	64 188,00	320 900
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	272 007	272 007,00	1 156					
023	Virement à la section d'investissement	192 481	192 481,00	304 592					
	Total Section de fonctionnement	2 178 666	2 431 250,95	2 333 187		Total Section de fonctionnement	2 178 666	2 431 250,95	2 333 187

03 03 03

Grand Paris Sud
INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
001	Résultat reporté d'investissement		1 342 916,57		001	Résultat reporté d'investissement			
001	Résultat reporté d'investissement (IEx C.A.L.I.)		331 758,80		1066	Autres Réserves		1 033 718,80	
20	Immo incorporelles		3 000,00	55 000,00	13	Subventions d'investissement			93 022,00
21	Immo corporelles	1 134 764,00	702 497,97	1 134 320,00	25	Immo en cours	93 022,00	93 022,00	93 022,00
25	Immo en cours		6 068,46		021	Autres immobilisations financières	192 481,00	192 481,00	304 592,00
	Viement de la section de fonctionnement								
	Dépenses réelles Investissement hors dette	1 134 764,00	2 545 681,80	1 189 320,00		Recettes réelles Investissement hors dette	285 503,00	1 319 221,80	397 614,00

16	Emprunts et dettes assimilées	621 698,00	621 698,00	640 430,00	16	Emprunts et dettes assimilées			
16	Autres dettes	79 231,00	79 231,00	79 231,00					
16	Dépôts et cautionnements reçus	95 000,00	95 000,00	40 000,00	16	Dépôts et cautionnements reçus	95 000,00	95 000,00	40 000,00
	Dette	795 929,00	795 929,00	759 670,00		Dette hors emprunt d'équilibre	95 000,00	95 000,00	40 000,00

040	Opérations d'ordre	64 188,00	64 188,00	320 900,00	040	Amortissements	336 195,00	336 195,00	322 056,00
	Total Dépenses d'investissement	1 994 881,00	3 405 798,80	2 269 890,00		Total Recettes d'investissement	716 698,00	1 750 416,80	759 670,00

	Emprunt d'équilibre	1 278 183,00	1 655 382,00	1 510 220,00
--	----------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

	Total Section d'investissement	1 994 881,00	3 405 798,80	2 269 890,00		Total Section d'investissement	1 994 881,00	3 405 798,80	2 269 890,00
--	---------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--	---------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 304 592 €

PRECISE que le Budget Principal contribue à l'équilibre de ce budget annexe à hauteur de 978 766€

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 1 510 220 €

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV :	0
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	62
Majorité absolue :	32
Votes Pour :	62
Votes Contre :	0

Par délégation
Le Directeur Général des services,


Patrick PINCET
Francis CHOUAT
Président



Transmis en Préfecture le 04 AVR. 2018
Affiché le 03 AVR. 2018

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et par les décrets d'application de ce texte. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.